

Flash

nouvelles de l'ica



**#UneArchiveCest : perspectives
des acteurs des Sociétés du Savoir**

N° 41 AVRIL 2021

Dossier #UneArchiveCest



- Ouvrez les archives :
l'Histoire, la Mémoire et le Droit • p. 3
- Témoignage d'un glaneur • p. 4
- #RenforcerLesArchives ! • p. 6

Mais aussi...

- Réformes constitutionnelles :
décodage • p. 7
- Programme pour l'Afrique • p. 9
- Mentorat et de jumelage des Nouveaux
professionnels • p. 10
- Être archiviste numérique • p. 12
- Le programme de formation
de l'ICA • p. 13
- FIDA : nouveaux projets en 2021 • p. 14



International Council on Archives
Conseil International des Archives

Ouvrez les archives : #UneArchiveCest l'Histoire, la Mémoire et le Droit



Invitée à réfléchir aux attentes de la société vis-à-vis des archives et à ce que nous, archivistes, pouvons faire pour travailler avec elles sur des sujets fondamentaux pour la société, je voudrai partager avec vous cette histoire, avant de m'aventurer à donner une réponse. Le 24 mars 1976, alors qu'une vague de répression croissante avait lieu, un coup d'État instaura en Argentine une dictature civile et militaire. Celle-ci s'est caractérisée par un degré de violence inédit jusqu'alors. Et tout particulièrement par la mise en place d'un terrorisme d'État et l'institutionnalisation d'un crime politique bien spécifique : les disparitions forcées.

Face à cet état de fait, une partie de la société s'est mise à dénoncer ces crimes, à réclamer de savoir où se trouvaient les personnes

disparues et à exiger leur réapparition en vie. C'est dans ce contexte qu'est né le mouvement de défense des droits humains en Argentine. L'un des axes majeurs des actions menées par le mouvement pour mettre la mémoire, la vérité et la justice au centre des préoccupations, a été de réclamer la conservation et l'ouverture des documents rendant compte de l'action terroriste de l'État. Toutes ces années, le cri de ralliement « ouvrez les archives », lancé par Nora Cortiñas, fondatrice du mouvement des Mères de la place de Mai (Madres de Plaza de Mayo) s'est fait entendre, pour que tous sachent ce qui s'était passé et quel avait été le destin de chacun des disparus.

Pendant près de 20 ans l'État argentin a répondu à cette question en développant des politiques centrées sur les questions

de Mémoire, de Justice et de réparations : l'importance des archives y a été reconnue. Cependant, pour que la réponse faite par l'État soit efficace, nous savons qu'il ne suffit pas « d'ouvrir les portes ». Pour que les archives soient réellement ouvertes - autrement dit : accessibles – un travail d'identification, de description et d'indexation est nécessaire. Sans cela, nous risquons de nous retrouver submergés par une montagne de papiers (ou d'informations) dont nous ne pourrions pas démêler l'écheveau.

Pour que cette ouverture soit effective, et pour que nous puissions y prendre part, il est fondamental que nous mettions nos connaissances et notre travail en avant. Nous devons faire comprendre au public que notre rôle d'archivistes est de rendre les archives accessibles pour que celles-ci puissent remplir leur triple fonction sociale. Il est aussi fondamental de développer des alliances avec les activistes des droits humains pour développer des propositions qui correspondent à leurs demandes et pour organiser et améliorer l'accès aux archives elles-mêmes.

En insistant dans notre travail sur l'importance que revêt l'accès aux archives pour garantir l'exercice de nos droits dans un État démocratique, la résonance avec les demandes de secteurs de notre société historiquement opprimés, comme les populations autochtones, les dissidents sexuels, les « sans-terre », les femmes, la classe ouvrière, etc. est évidente. L'engagement éthique de notre tâche s'impose alors à nous.

Si nous admettons que les archives sont consubstantielles de l'État de droit et que

leur accès permet (ou nie) l'exercice d'une multiplicité de ces droits, nous ne pouvons que ressentir le poids de notre responsabilité. Nous savons aussi que pour être efficace, il est fondamental que le travail effectué soit fait de manière professionnelle.

Nous nous demandons tous les jours : que pouvons-nous faire en tant qu'agents publics pour collaborer et faciliter l'accès aux archives de ces populations ? Que pouvons-nous faire en tant qu'archivistes ? La première réponse est assurément : notre travail, les rendre accessibles. Mais nous pouvons également aller un peu plus loin et penser à des stratégies de diffusion et d'accompagnement spécifiques à la recherche.

Nous pouvons présenter notre identité professionnelle en contrepoint de l'image sociale maintes fois répétée du « gardien des archives », ce personnage qui contrôle l'accès et qui a le pouvoir de décider qui accède à quoi.

Nous pouvons adopter une vision critique des « archives du pouvoir », en mettant en lumière le « pouvoir des archives ». ●●●



convocan al pueblo a acompañarlas en la MARCHA DE RESISTENCIA que se realizará en la Plaza de Mayo por 24 hs., el Día de la Juventud —21 de Septiembre a las 15.30 hs.— para pedir por la APARICION CON VIDA de los detenidos-desaparecidos, que con profundo amor a su pueblo han luchado por la Dignidad, la Libertad y la Justicia.



Aparición con vida (1^{er} Marcha de la Resistencia) 1981. Archivos en Uso.

●●● Nous devons souligner que les archives, sédimentations des actions menées par des personnes ou des institutions, ont été produites à des fins administratives et doivent être analysées comme telles. Ces documents n'ont pas été créés pour être consultés et interprétés après les faits, mais remplissent une finalité immédiate au moment de leur création. Cependant, ils peuvent bien des années plus tard devenir des sources pour la recherche et servir un objectif très différent. Pour cette raison, l'analyse des documents d'archives, c'est-à-dire l'opération historiographique ou intellectuelle qui les transforment en sources, permet de faire émerger, de formaliser les relations de domination, les idéologies, l'éthique en lien avec les missions et fonctions de l'organisme ou de l'institution qui les a produits. Pour cette raison, il est essentiel de les traiter comme un tout, en évitant de créer des collections thématiques qui démembreront les fonds documentaires. Nous pouvons démontrer que nous sommes là pour faciliter l'égalité d'accès, et que cela nécessite parfois de prendre des mesures visant à favoriser certaines personnes ou certains groupes afin de réduire les inégalités (discrimination positive). Que le fait de fournir des documents dans leur contexte permet à chacun de lire ce qui l'intéresse et de l'exploiter pleinement. Et, surtout, nous pouvons tisser des alliances. Parce que souvent, le plus dur est de devoir

s'acquitter de cette tâche sans le soutien des politiques publiques, sans ressources, sans reconnaissance professionnelle et, dans certains cas, face à des autorités ignorantes de la discipline qui confondent Archives et musée de la Mémoire nationale au profit de l'idéologie actuelle. S'allier avec les secteurs de la société civile peuvent également permettre de faire avancer certaines politiques publiques. C'est pourquoi je pense qu'il est nécessaire d'encourager avec insistance la communauté professionnelle des archives à renforcer son engagement éthique pour les principes généraux de la discipline promus par le Conseil International des Archives, mais aussi à prendre part à la défense des droits humains. Il est aussi nécessaire d'exiger la mise en œuvre de politiques publiques en matière d'archives ayant pour but de garantir la conservation, l'accès et la diffusion des documents liés aux violations des droits humains ; ainsi qu'à collaborer activement avec toutes les populations ou communautés qui vivent dans un État de droit proclamant l'égalité de principe – l'État de droit formel – pour réaliser un État de droit réel.

Notre travail, qui consiste à identifier les archives, à les rendre accessibles à toute la population et à aider ceux qui en ont besoin à les consulter, est une façon de rendre l'État de droit formel un peu plus réel pour tout le monde.



Mariana Nazar

Chercheuse de l'Instituto Nacional de la Administración Pública (INAP – Institut national d'administration publique, en Argentine)

Coordinatrice du groupe de travail sur les Archives et les droits humains de l'ALA Vice-présidente de la Section Archives et Droits de l'Homme (SAHR, anciennement HRWG)

Témoignage d'un glaneur



Nanouk l'Esquimau (Pathéorama, n° 169). Crédit : Thierry Lefebvre.

En août 2003 disparaissait, pratiquement oublié de tous, Jean Ducarroir (1950-2003), un des principaux protagonistes de la libération des ondes en France (1). Fondateur ou cofondateur de nombreuses stations illégales (Radio 93, Radio Sainte-Anne, Radio Paris 80, Radio Dufour en Lutte, etc.), mais également de la Fédération nationale des radios libres, il eut à plusieurs reprises maille à partir avec la justice (deux fois condamné, deux fois amnistié). Membre parmi les plus assidus de la Commission

consultative sur les radios locales privées (qui, après l'élection de François Mitterrand, ébaucha le paysage radiophonique que nous connaissons de nos jours), cet homme singulier, mort prématurément des ravages de l'amiante, n'avait laissé aucun témoignage rétrospectif sur son engagement pourtant si déterminant entre 1977 et 1983, et ne s'était guère soucié du sort de ses archives. Hormis quelques poignées de coupures de presse, quelques rares interventions télévisées (réduites à la portion congrue sous l'effet abrasif du montage) et quelques témoignages souvent imprécis d'anciens acteurs du mouvement, rien ne semblait subsister de son activisme politique. ●●●

(1) En France, les médias radio et télévision sont sous monopole d'État jusqu'à la loi du 9 novembre 1981 qui autorise les radios privées à émettre, point de départ du mouvement de « libération des ondes ».